



MODULE COMPLÉMENTAIRE PRV2 SSIAP 3

PUBLIC CONCERNÉ

Personne titulaire du PRV2 et adjutant 1 an au minimum ou du brevet de prévention ou d'une attestation du ministre, souhaitant exercer la fonction de Chef de service de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 en cours de validité (moins de 1 an) ou AFPS ou PSC1 en cours de validité. (moins de 2 ans)
- Être en possession des diplômes qui vous donnent accès à cette formation (Adjudant pendant 1 an + PRV2, ou AP2, ou Brevet de prévention, ou attestation du ministre en charge de la sécurité civile).

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Modalité d'encadrement : 1 formateur à jour

Modalité d'animation : Formation théorique et pratique

Modalité d'évaluation : Évaluation formative

Modalité et délai d'accès à la formation : Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

Maintien des connaissances et obligations.

PROGRAMME

- Module 1 : La sécurité incendie et les bâtiments
- Module 2 : Gestion des risques
- Module 3 : Le management de l'équipe de sécurité
- Module 4 : Le budget du service sécurité

MODALITÉS DE LA FORMATION



Durée

35 heures de formation



Session

10 candidats maximum



Lieu

5, Avenue des Palmiers
97450 Saint Louis



Accessibilités aux PSH

Les locaux sont garantis accessibles aux PMR. Autres handicaps, nous contacter pour mise en place de moyens complémentaire. Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.



Contact

06 92 54 54 98
secretariat@pssi-
formations.re



TAUX DE RÉUSSITE

A définir le 31/12/2024



TAUX DE SATISFACTION

A définir le 31/12/2024